

« Pour une amélioration du marché européen des permis d'émissions »

1. Histoire et logique du marché européen des permis d'émissions (*European Trading Scheme*)

En janvier 2005, le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (*European Union Greenhouse Gas Emission Trading Scheme, EU ETS*) est mis en place. Il s'agit du plus vaste système d'échange interétatique et multisectoriel d'émission de gaz à effet de serre au monde. Basé sur la directive 2003/87/EC, le système est principalement destiné à aider l'Union européenne à parvenir à réduire ses émissions de CO₂ dans le cadre du protocole de Kyoto, contribuant ainsi au combat mondial contre le changement climatique. Conformément au Plan National d'Allocations (*National Allocation Plan, NAP*), développé par les États-membres et qui prend en compte les niveaux d'émissions de CO₂ depuis les années 1990, la Commission européenne distribue à chaque État-membre un quota maximum d'émissions, quota qui est ensuite converti en permis – équivalant à une tonne de CO₂. Les États-membres distribuent alors ces permis à leurs entreprises nationales, qui peuvent les vendre ou les acheter selon leurs besoins. Depuis 2005, quelques 12.000 grandes usines industrielles de l'Union européenne ont pu acheter et vendre ces permis pour pouvoir relâcher du dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Afin de faciliter cette tâche, la Bourse Européenne du Climat, un marché d'échange virtuel de permis d'émission de CO₂, a été mise en place en 2005.

2. Problèmes d'hier, opportunités de demain?

Trois problèmes principaux ont caractérisé le système européen d'échange par le passé :

1. Durant la première phase du système européen d'échange (2005-2007), tous les secteurs de l'économie n'étaient pas couverts par la directive. Pour la prochaine phase (2008-2012), l'Union européenne a l'intention d'inclure les secteurs du transport et du bâtiment, qui représentent les plus importants émetteurs de CO₂ après celui de l'énergie et de l'industrie, hautement consommateurs d'énergie. C'est un objectif admirable, mais un grand défi se profile : le système européen d'échange est un mécanisme complexe et l'expérience passée a montré qu'il était loin d'être compris par les grandes entreprises, particulièrement lorsqu'elles viennent pour échanger les permis à la bourse européenne du climat.

2. Lors des négociations, les États de l'Union européenne ont obtenu un certain nombre d'exemptions à ce système, elles peuvent principalement demander des « opt outs » (un choix volontaire de ne pas y prendre part) pour des usines à titre individuel et dans des cas de force majeure, comme une exceptionnelle chute des températures en hiver, de nouvelles autorisations d'émissions peuvent être accordées par les autorités nationales.

3. Les données officielles de l'Union européenne publiées en mai 2006 montrent qu'un

groupe de pays, qui incluent les plus grands pollueurs comme l'Allemagne, ont perdu 44,1 million de tonnes de permis CO2 pour l'année 2005. Parmi les plus grands pollueurs de l'Union, seul le Royaume-Uni a émis plus que son quota, le forçant ainsi à payer plus de 30 millions de tonnes de permis d'émissions à la bourse du CO2. L'approvisionnement du surplus de carbone faisant tomber les prix, cela nous ramène à la question de la crédibilité du système de l'Union européenne.

3. Pistes vers un système européen d'échange amélioré

Il peut y avoir de nombreux chemins vers une meilleure mise en œuvre du système :

1. Créer plusieurs modules d'informations pour les nouvelles entreprises participantes à la prochaine phase (2008-2012), afin de leur permettre de vendre ou d'acheter des quotas en extra à la bourse européenne d'échanges.
2. Un examen plus strict des « opt outs » puisqu'ils encouragent les États-membres à dépasser leurs quotas.
3. Une meilleure information des citoyens sur ce qu'est ce projet crucial dans la mise en place du protocole de Kyoto afin d'exercer une pression plus importante sur les États-membres et la Commission européenne, à travers par exemple le droit de présenter une pétition (signée par au moins un million de citoyens) permis par le nouveau traité de Lisbonne.

Ana-Maria Paladus (Roumanie) et Philippe Perchoc (France) pour Nouvelle Europe